

L'accompagnement renforcé des candidats

en vue de l'adoption d'un Enfant à Besoins Spécifiques

Les Enfants à Besoins Spécifiques

En 2022, 56% des adoptions internationales réalisées vers la France concernaient des enfants dits à besoins spécifiques¹.

Si tous les enfants proposés à l'adoption ont des besoins spécifiques, certains enfants présentent un profil qui complexifie la mise en œuvre de leur adoption.

Ainsi, est considéré comme ayant des besoins spécifiques (parfois cumulativement) :

- Un enfant âgé de 5 ans ou plus ;
- Une fratrie de deux enfants ou plus ;
- Un enfant ayant une histoire particulièrement lourde ou stigmatisante
- Un enfant porteur de particularités médico-psychologiques voire de handicaps.

¹ Chiffres MAI 2022

Parcours de préparation en vue de l'adoption d'un Enfant à Besoins Spécifiques (EBS)

Depuis 2009, une procédure dédiée a été mise en place à l'AFA pour accompagner les postulants ayant un projet d'adoption d'un Enfant à Besoins Spécifiques dans leur réflexion.

Elle peut conduire à l'intégration des candidats dans un programme spécifique de l'AFA : le programme d'adoption en *flux inversé*. Fin 2022, 95 candidats sont inscrits dans ce programme.

Les familles inscrites dans ce programme peuvent à terme être apparentées à des enfants dont l'adoption est complexifiée du fait de leurs besoins spécifiques (voir verso).

Les candidats qui envisagent d'adopter un EBS (544 familles en 2021, contre 287 en 2020) participent à une **réunion collective de préparation**, animée par la psychologue et le médecin de l'AFA (Pôle Santé). Les candidats souhaitant poursuivre leur réflexion pour s'inscrire dans le programme du Flux inversé participent à une session de préparation dédiée au programme, animée par la coordinatrice de la commission EBS.

Dispositif de recherche de familles pour l'adoption d'Enfants à Besoins Spécifiques (Flux inversé)

Quand un pays partenaire de l'AFA ne parvient pas à apparenter un enfant en raison de ses besoins spécifiques, il peut transmettre le dossier de l'enfant en sollicitant pour lui une recherche de famille. La Commission EBS de l'AFA recherche alors une famille qui pourrait répondre aux besoins de cet enfant. Le **pré-apparement** est proposé au pays d'origine, qui reste le décisionnaire final sur le choix de la famille. Pour intégrer ce dispositif, les candidats doivent remplir certains pré-requis.

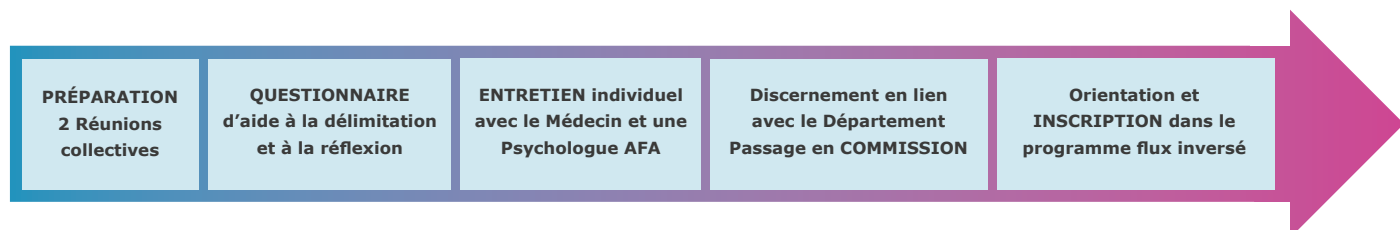
Différents outils sont proposés aux candidats pour approfondir leur projet, dont un **questionnaire** qu'ils renseignent avec un médecin.

Les candidats sont ensuite reçus en **entretien(s)** avec le Pôle Santé pour échanger sur leur projet d'adoption.

Une **commission** interne se réunit et statue en consensus sur la participation des adoptants au programme *Flux inversé*. Un travail complémentaire peut être engagé avec le service adoption départemental et une modification de la notice jointe à l'agrément peut être envisagée.

Si la participation au programme *Flux inversé* est validée :

- le Service Adoption du département des candidats en est informé,
- la base informatique de l'AFA est renseignée : tous les détails du projet des candidats sont enregistrés dans un onglet dédié.



La commission EBS de l'AFA

Composée d'une équipe pluridisciplinaire (*coordinatrice, médecin, psychologue, rédacteur chargé du pays et conseiller du Pôle Information et Conseil si besoin*), la commission EBS de l'AFA permet la **prise de décision en consensus** :

- Inscription des candidats dans le programme *Flux inversé*.
- Proposition d'apparement en flux inversé sur demande d'un pays partenaire.

Le flux inversé en 2022

164 dossiers d'enfants analysés dans le cadre de demandes de recherche de famille émises par les pays partenaires de l'AFA

40 réunions de la Commission EBS

11 adoptions en flux inversé finalisées (8 en 2021) soit **22,5%** des adoptions via l'AFA (11 adoptions en cours au 31/12/2022)

La **base de données AFA** est un outil de travail indispensable pour les apparetements en flux inversé. Elle permet d'enregistrer et de croiser les données relatives : au **profil des enfants proposés en flux inversé** (âge, pays d'origine, types de besoins spécifiques) ; au **profil des candidats** (situation personnelle, âge, etc...) pour évaluer leur conformité avec les exigences légales du pays d'origine de l'enfant ; au **projet des candidats** (basé sur les réponses faites au questionnaire EBS et aux échanges avec le Pôle Santé). Ce projet doit correspondre avec le profil de l'enfant proposé.

Elle **facilite l'identification des familles** dont le projet pourrait correspondre au profil d'un enfant proposé en flux inversé. Un apparement éventuel peut alors être travaillé par les membres de la commission, en lien étroit avec les Services Adoption des départements.

Déroulement d'un apparement en flux inversé

1. ENVOI d'un dossier d'Enfant à Besoins Spécifiques par un pays d'origine

Etude du dossier par la commission EBS
Lecture pluridisciplinaire (médicale, psychologique et juridique)

2. RECHERCHE de famille potentielle

Utilisation de la base de données informatique AFA par la coordinatrice de la commission EBS

3. RÉUNION de la commission pluridisciplinaire

Décision, en consensus, de pré-apparement l'enfant avec une famille

4. ÉCHANGES avec le Conseil Départemental et les candidats pressentis

5. INFORMATION du pays d'origine de l'enfant sur la famille identifiée

- SI ACCORD -

6. TRANSMISSION du dossier de l'enfant aux candidats et POURSUITE de la procédure d'apparement vers la finalisation de l'adoption